



Démission pour un nouveau poste avec essai

Par **cath76**, le **02/10/2008 à 13:08**

Bonjour, je suis en poste depuis 22 ans dans la même sté. Mon employeur étant bientôt à la retraite(~3ans) m'a conseillé de chercher un autre emploi. J'ai l'opportunité d'un nouveau poste avec 1 mois d'essai renouvelable une fois puis un cdi. Si je démissionne et que mon essai n'est pas concluant aurais-je droit à des indemnités? Par sécurité puis-je prendre un congé sans solde le temps de faire mon essai? Si je démissionne ai-je droit à des indemnités de la part de mon employeur actuel? Par avance je vous remercie.

Par **domi**, le **02/10/2008 à 16:26**

Bonjour cath76, faites bien attention car en cas de démission vous n'aurez pas le droit aux assédics, ni à aucune indemnité de la part de votre employeur! Donc si vous partez soyez sûre de votre futur poste... Domi